



PATRIMOINE SUISSE
GENÈVE

Advenir

Cent ans après sa naissance en 1907, la Société d'art public – devenue Patrimoine suisse Genève – peut tirer plus qu'un bilan. Son action s'est inscrite dans la durée et s'est imposée dans la cité comme une entité reconnue d'intérêt public. Ses combats et ses propositions ont contribué à un élargissement de la culture urbaine dont le patrimoine, l'architecture et l'espace public sont les piliers. Cette année anniversaire vous propose d'orienter la réflexion vers : bilan et perspectives, cent ans d'activité. L'existence de la Société d'art public a été jalonnée d'événements liés à l'histoire de la sauvegarde du patrimoine bâti ancien et contemporain : dès la naissance du Mouvement moderne et lors de la période d'expansion des années 50-70, elle a joué un rôle important dans les initiatives de classement, d'inventaire, de plan ou de protection de sites.

Aujourd'hui les problèmes liés aux ressources, à l'urbanisation et à son impact sur les climats incitent à convenir de politiques nouvelles d'environnement et d'aménagement. La question du « patrimoine » devient plurielle et semble sans limites ! Elle se pose quotidiennement à tous les niveaux dans un environnement naturel et construit en constante mutation. Voilà pourquoi Patrimoine suisse étend son activité au champ urbain et à l'aménagement du territoire.

Dans un contexte de globalisation des économies et d'une démocratisation des sphères privées et publiques, l'instantanéité et l'immédiateté induisent des attitudes nées d'une accélération des rythmes ou surdéveloppement. Cette vitesse traverse toutes les échelles d'espace et de vie et génère des territoires à étages et élastiques. Une culture de la mobilité semble se substituer à l'approche classique de l'espace bâti. Dans une urbanisation en forte mutation, la ville compacte héritée de l'histoire se fragmente au niveau spatial, politique et social. Les mégalo-poles se développent et prennent de telles dimensions qu'il devient de plus en plus difficile d'identifier des formes urbaines à taille humaine. La planification territoriale change petit à petit de statut et devient simple planification d'attribution des terrains et des infrastructures. Le métissage des échelles et des références répond au règne de la mobilité et de l'urgence. Nous voulons lui opposer le « bon tempo ».

Chercher ou trouver la bonne échelle, la juste mesure afin d'éviter des décisions précipitées ou aveugles. Il s'agit pour nous de poursuivre une approche territorialisée et contextuelle de l'architecture et de l'urbanisme. On touche là, très concrètement, à ce qui nous oppose aux tendances revisitées de la *tabula rasa* ou de la page blanche : « l'arasement d'un lieu topographique irrégulier est un geste purement technocratique qui n'aboutit à rien d'autre qu'à créer une absolue *délocalisation*, alors que l'aménagement en terrasse du même site pour recevoir une architecture en gradins serait un premier pas dans le fait de cultiver le lieu. » (Kenneth Frampton*)

Conserver, protéger, créer, développer : voici, en quatre mots, ce dont Patrimoine suisse entend débattre à l'occasion des manifestations annuelles des 7, 8 et 9 septembre 2007. Elles auront lieu sous tente sur la rive droite de la Rade. La coïncidence avec les Journées européennes du patrimoine (JEP) n'est pas fortuite. Le comité de Patrimoine suisse et les organisateurs des JEP 2007 ont coordonné ces événements pour en amplifier le sens et le message à l'intention de nos membres comme du public. La tente de Patrimoine suisse Genève sera un lieu de rencontre, de visite, d'exposition, de conférences, de débat dans une atmosphère que nous souhaitons conviviale et chaleureuse. La restauration in situ sera assurée par la buvette des Bains des Pâquis. Rendez-vous donc en septembre dans cette *agora* au bord de l'eau.

Marcellin Barthassat

*Kenneth Frampton, historien et critique d'architecture.

Une société plus que centenaire

Denis Blondel*, l'un des plus fins connaisseurs de l'histoire de la conservation à Genève, nous offre un panorama d'une grande pertinence sur les heurs et les malheurs de la protection du patrimoine dans notre canton, centré sur le premier demi-siècle de l'histoire de notre association. Ce que, par modestie, il oublie de signaler, c'est l'important engagement en temps et en réflexion auquel il a consenti durant des décennies, de même que l'ensemble des membres qui se sont succédé au sein du comité de la Société d'art public durant cette période. Qu'ils soient tous ici remerciés de leur dévouement à la cause de la sauvegarde qui détermine notre cadre de vie et, par conséquent, notre identité. Grâce à eux en effet, le morceau de planète dans lequel nous vivons, si réduite soit sa taille, est demeuré un lieu de vie privilégié. (réd.)

L'histoire de notre société révèle quelques surprises. Bien que ses buts n'aient pas changé, ses préoccupations ont souvent évolué. Certains thèmes reviennent d'actualité de façon récurrente. Avant sa fondation en 1907, notre société a été précédée dès 1901 par un organisme rattaché à l'Association des intérêts de Genève, la « Commission d'art public », créée, animée et présidée par Louis Roux, lui-même président de l'Association des intérêts de Genève.

Cette situation lui a assuré l'appui et la bienveillance des autorités, ce qui lui a permis de faire aboutir plusieurs des recommandations qu'elle formulait. Son programme initial comportait les points suivants :

- conservation des rues, places pittoresques et monuments historiques,
- protection des arbres séculaires et des sites pittoresques,
- embellissement de la ville et des environs, par la création de concours de façades et de villas,
- développement et vulgarisation du sentiment esthétique dans la population genevoise, par des conférences accompagnées de projections lumineuses.

Au cours de ces quelques années d'activité avant sa transformation en l'actuelle Société d'art public, la Commission d'art public a lancé des concours d'architecture pour des façades et des villas, une activité caractéristique de l'esprit de l'époque. Elle s'est attachée par ailleurs à faire supprimer les enseignes et la publicité qui enlaidissaient plusieurs monuments publics, la tour de l'Ile et la tour du Molard notamment. Elle a combattu l'enlaidissement des cimetières, celui de St-Georges en particulier, par les décorations en ferblanterie qui y pullulaient. La rénovation de la tour du Molard a été l'un de ses principaux soucis qui d'ailleurs a abouti au bout de plusieurs années à une restauration satisfaisante. La démolition de la Petite Coraterie n'a pu être évitée et l'on s'est borné à une reconstruction en une architecture Heimatstil approximative.

Un exemple des conceptions esthétiques de l'époque est illustré par la construction de la Banque populaire suisse en aval du quai des Bergues, à l'angle de la rue de Coutance. La Commission d'art public estime que ce nou-

vel édifice devrait préfigurer la complète reconstruction du quai dont l'architecture existante, toujours sous nos yeux aujourd'hui, ne recueille aucune appréciation favorable et ne mérite apparemment pas d'être conservée !

La possibilité de construire un hôtel municipal qui regrouperait tous les services de la Ville sur l'esplanade en amont de l'Ile est traitée dans plusieurs rapports. On pourrait ainsi doter le fond de la Rade d'un édifice monumental qui « fermerait avantageusement la perspective vue depuis le lac ». Le siège actuel de la Banque cantonale construit quatre-vingt ans plus tard emplit-il cette fonction ? On peut en discuter !

En ce qui concerne des réalisations d'ensemble, la commission salue la disposition adoptée pour le quai Plantamour, l'actuel quai Wilson, comprenant des terrasses sur toute la longueur, les façades étant alignées en retrait alors que le quai du Mont-Blanc constitue un assemblage « hétéroclite et disparate du plus fâcheux effet ».

L'aménagement des quais de l'Arve, du pont de la Roseaie au pont des Acacias, doit faire l'objet d'un plan d'ensemble. Mais « il est regrettable que le Département des travaux publics ait cru devoir autoriser à front de quai la haute et disgracieuse construction des minoteries de Plainpalais ». Constatons aujourd'hui qu'il a fallu attendre plus de quatre-vingt dix ans sa disparition pour que ces quais retrouvent une meilleure harmonie.

suite en page 4

*Né en 1923, Denis Blondel est le fils de l'éminent historien et archéologue Louis Blondel. Après des études d'ingénieur civil à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, il ouvre son propre bureau à Genève. Vice-président, puis président de la Société d'art public dans les années 1980, il en est devenu le président d'honneur. Conseiller municipal de la Ville de Genève, puis député au Grand Conseil, il réussit à faire voter en 1976 la Loi sur la protection des ensembles du XIX^e et du début du XX^e siècle, plus connue à Genève sous le nom de « Loi Blondel ». Par la suite, il a participé à tous les combats engagés en faveur de la défense du patrimoine, contribuant par son action infatigable à une large prise de conscience des enjeux de la sauvegarde de la part de la population genevoise.

1907-2007 Centenaire de la Société d'art public

Longue vie à Patrimoine suisse Genève



Fondée en 1907, la Société d'art public, section genevoise de Patrimoine suisse, fête à l'occasion des **Journées du patrimoine 2007** son 100^e anniversaire dans le superbe site de la Rade. Une grande **tente accueille sur le quai marchand des Pâquis** une série de manifestations auxquelles tous sont chaleureusement conviés. Cette **agora** permettra de s'informer, débattre sur les enjeux du patrimoine et des aménagements de la Rade, fêter et partager avec nous ce centième anniversaire.



Rencontre Conférence **Débat** Visite Exposition Forum **Assemblée**
Genève, 7-8-9 septembre 2007

Venez nous rejoindre sous la tente du 100^e!

Genève, grande tente sur le quai marchand des Pâquis, à côté du débarcadère des Mouettes genevoises et près de la jetée des Bains
vendredi 7 dès 17h, samedi 8 dès 9h30, dimanche 9 de 10h à 18h

Buvette et petite restauration sur place assurées par la buvette des Bains des Pâquis



Les manifestations sous la tente

Vous y trouverez aussi • les 50 meilleurs envois au concours du 100^e de la Société d'art public relayé par la *Tribune de Genève* • une exposition de photographies de la restauration de la Neptune en 2005 • une librairie volante avec des publications récentes sur le patrimoine et l'architecture • **buvette et restauration assurées par la buvette des Bains des Pâquis**

vendredi 7 ouverture de la tente dès 17h

18h assemblée générale annuelle de Patrimoine suisse Genève ouverte au public

19h15 conférence
«Un siècle de protection du patrimoine, bilan et perspectives» par **Sabine Nemec-Piguet**, cheffe du Service des monuments et sites, Département des constructions et des technologies de l'information

20h30 dîner (ouvert au public dans la mesure des places disponibles)
«Zoom sur les 100 dernières années de la SAP: joies, déceptions et égarements de la Société d'art public» par **Denis Blondel, Leila El Wakil et Jean-Daniel Candaux**

samedi 8 ouverture de la tente dès 9h30

11h manifestation officielle du 100^e
rétrospective de la Société d'art public (SAP)

allocutions du **président de Patrimoine suisse, Philippe Biéler**, de la **direction de Patrimoine suisse Genève, Marcellin Barthassat, Catherine Courtiau, Jean-François Empeyta** et des **représentants des autorités cantonales et communales**

intermèdes musicaux par la Fanfare du Loup
remise des prix du concours photographique
verre de l'amitié et agapes

13h déjeuner sur invitation et inscription
(ouvert au public dans la mesure des places disponibles)

15h visites-parcours guidés aux abords de la Rade (détails ci-dessous)

17h30 «Neptune» amarrée à proximité de la tente: visite commentée du bateau et des travaux de restauration de 2005

ou
18h05 «Savoie» (CGN): visite des salons et de leurs boiseries restaurées pendant les 30 minutes d'escale au Jardin Anglais

18h30 apéritif

19h conférence «Les révélations de la dendrochronologie»
par **Jean Tercier** du Laboratoire romand de dendrochronologie

20h30 conférence publique à deux voix et débat
sur le patrimoine et les enjeux de l'aménagement du territoire
par **Tita Carloni**, architecte au Tessin, et **Philippe Biéler**, ancien conseiller d'Etat vaudois et président de Patrimoine suisse

22h30 concert-bal avec la **Fanfare du Loup**

dimanche 9 ouverture de la tente dès 10h

Les parcours aux abords de la Rade

illustrent quelques-uns des grands **thèmes et combats soutenus par Patrimoine suisse Genève**: le paysage et le site, les ensembles fin XIX^e-début XX^e siècle, l'espace public et le mobilier urbain, la restauration et la transformation, le patrimoine du XX^e siècle.

1. Autour de l'hôtel Métropole et du Jardin Anglais

par **Evelyn Riedener**, guide Patrimoine et tourisme

samedi 8 à 15h30 et dimanche 9 à 10h et 12h30

rendez-vous: Jardin Anglais, grande fontaine des Quatre-Saisons – *Le 12 février 1977, la Société d'art public remportait une de ses grandes batailles, le référendum contre la démolition de l'hôtel Métropole qui n'en a pas moins subi une lourde intervention intérieure.*

2. La place du Molard: cent ans d'approche patrimoniale

par **Christine Amsler**, historienne de l'architecture

samedi 8 à 15h30 et dimanche 9 à 10h et 14h30

rendez-vous: Tour du Molard – *De la patriotique tour jusqu'aux anciennes halles en passant par la maison Bonnet, cette place réunit un échantillon révélateur de l'évolution du regard porté sur le patrimoine.*

3. D'un square à un autre

par **Pierre Monnoyeur**, historien de l'architecture

samedi 8 à 15h30 et dimanche 9 à 16h

rendez-vous: Monument Brunswick, quai du Mont-Blanc – *Lecture critique du plan de site de la rade.*

4. La jetée et les Bains des Pâquis

par **Marcellin Barthassat et Jacques Menoud**, architectes, et **Carmen Perrin**, artiste

samedi 8 à 15h30 et dimanche 9 à 12h30 et 16h

rendez-vous: départ de la jetée des Pâquis – *Lors d'un vote populaire en 1988 la population genevoise décida à une large majorité la sauvegarde des Bains des Pâquis. La visite permettra de retracer l'histoire de sa restauration, puis les interventions le long de la jetée jusqu'au phare.*



PATRIMOINE SUISSE
GENÈVE

1907-2007

Une société plus que centenaire

suite de la première page

En 1905, la Commission d'art public prend l'initiative de lancer un plan d'aménagement de la rive gauche de l'Arve. «Plan d'extension pour les communes de Carouge et de Plainpalais». Ce plan voyait en grand l'extension de la ville en direction de Lancy. En face de la rue de l'École-de-médecine devait être créée une place monumentale, à sa suite une artère de grande dimension rejoignait l'actuel carrefour de l'Etoile et l'ensemble des terrains adjacents urbanisés selon des règles précises et contraignantes. Ce projet est resté dans les tiroirs.

Toujours attentive au problème général de notre urbanisme, la Commission appelle de ses vœux par une pétition adressée au Grand Conseil la présentation d'un projet de loi modifiant le règlement d'exécution de la loi de 1895 sur les constructions. Les nouvelles constructions d'immeubles en banlieue (*sic*) à la rue Liotard et à Champel suscitent des pétitions que la commission appuie, vu l'absence de normes de construction pour ces quartiers. Le profilage préalable des constructions devrait être imposé. Ce procédé utilisé dans beaucoup de pays permettrait au public de faire entendre à temps ses protestations motivées.

Dès cette époque, la Commission recommande l'adoption d'une loi réglant la pose des enseignes autour de la Rade et d'une façon générale une véritable protection des sites contre l'affichage, à l'instar du canton de Vaud qui venait d'adopter une loi de protection des sites pittoresques.

Attentive également à des objets plus ponctuels, la Commission est intervenue avec succès pour éviter la pose en désordre de poteaux supportant les fils des tramways et des candélabres sur le pont du Mont-Blanc. Aujourd'hui nos TPG semblent ignorer une telle réflexion, au vu des poteaux récemment installés sur la place des Casemates.

Avant de clore ce chapitre des premières années du XX^e siècle, il convient de mentionner deux projets utopiques qui n'ont pas abouti, mais ont à l'évidence suscité la plus vive opposition de la part de la Commission d'art public.

Le premier consistait à construire une tour de 75 mètres à proximité des quais «pour permettre aux touristes d'admirer la Rade». Le second, celui de la création d'une voie de circulation entre la rue de Carouge et la place du Port, en passant par le Bourg-de-Four et en détruisant les maisons de la vieille ville pour élargir les rues. On voit que ce genre de fantasme urbanistique n'est pas nouveau.

Fondation de la Société d'art public

Le 1^{er} janvier 1907, la Commission d'art public se sépare de l'Association des intérêts de Genève et prend le nom de *Société d'art public*. Elle adopte des statuts et déclare constituer l'une des sections de la Ligue pour la conservation de la Suisse pittoresque «Heimatschutz». Ces statuts sont légèrement complétés et modifiés en assemblée générale du 26 janvier 1909. Le but de la société est précisé à l'article 4, qui indique: «La vulgarisation de tous les éléments d'art public en général et l'étude et la discussion de toute question qui s'y rattache».

Par «art public», il faut en fait entendre tout ce qui se rattache à l'urbanisme et à la conservation des monuments.

C'est le lieu de rappeler que le projet de l'époque d'installer un ascenseur jusqu'au sommet du Cervin fut l'un des motifs qui entraîna la création du Heimatschutz. Aujourd'hui, un projet d'ériger une tour de 100 mètres sur le petit Cervin montre que ce genre d'utopie irresponsable a un caractère récurrent.

Il est impossible ici de dresser un bilan un tant soit peu exhaustif des objets dont la société s'est occupée. Nous nous bornerons à un rapide survol.

De 1908 à 1914

La toute jeune Société d'art public reprend tous les objectifs de la défunte Commission d'art public.

La reconstruction du bâtiment électoral, et le transfert de l'usine à gaz au Bois des Frères suscitent des réserves. La sauvegarde de la maison Voltaire aux Délices est obtenue. Il n'en va pas de même pour la maison de pur style Louis XIV qu'habita le peintre Liotard au Petit-Saconnex. Les transformations qui interviennent dans les rues Basses entraînent la disparition d'immeubles anciens et leur «remplacement par des bâtiments qui ne s'intègrent pas». La démolition du bas de la Corrairie et l'édification de l'immeuble, aujourd'hui déjà disparu deux fois, de la Caisse d'épargne sont à l'ordre du jour. On commence à discuter de l'élargissement du quai des Eaux-Vives, qui ne sera mené à bien qu'après 1918. Et puis resurgit toujours et encore le sujet des enseignes lumineuses qui déparent les bords de la rade.

1914-1918

Durant ces années de la Grande Guerre, l'activité de la société ne faiblit pas. Il est question du Pont Butin, de la Pointe à la Bise, des sentiers du bord du Rhône. On restaure le château de Dardagny. Camille Martin, membre du comité, qui deviendra en 1920 le chef du bureau du Plan d'extension, se profile comme chantre d'un véritable projet d'urbanisme. A sa suite, le comité réclame une nouvelle loi sur les constructions et l'établissement d'un plan de développement englobant les «ban-

lieues qui croissent dans le désordre depuis trop longtemps». En vieille ville, le rapport de 1918 traite d'un projet difficilement crédible aujourd'hui, consistant à créer une rue traversière à flanc de coteau et à faible pente reliant le bas du Perron au Bourg-de-Four, en détruisant un grand nombre d'immeubles. Ce projet comprendrait en outre un escalier monumental partant du chevet de la cathédrale et aboutissant en face du Palais de Justice. L'idée phare est d'améliorer l'accès à la vieille ville, le trafic ayant de la difficulté à emprunter la rue Verdaine et la rue de la Fontaine parce que jugées trop raides. L'aboutissement au Bourg-de-Four transformerait cette place en grand carrefour de la circulation, en faisant disparaître le café de la Clémence actuel et les immeubles contigus.

Discuté au sein du comité, ce projet mutilant une bonne partie de la vieille ville semble rencontrer pourtant son approbation. Il nous apparaît aujourd'hui comme totalement fou et incompréhensible. Heureusement, il n'a en définitive pas eu de commencement d'exécution, la démolition du quartier du Perron reconstruit selon une autre approche ayant été réalisée ultérieurement.

Entre-deux-guerres

Cette période est marquée par la construction d'un grand nombre d'immeubles en lisière du centre ville. Elle voit aussi la création du bureau du Plan d'extension, l'adoption en 1920 de la loi sur les monuments et les sites avec le classement d'une série d'immeubles de la rue des Granges, de la rue Beauregard et du centre de la vieille ville. L'adoption d'un règlement pour les enseignes dans la rade complète ces mesures.

La construction du Palais des Nations, projeté dans un premier temps au bord du lac, marque une étape importante pour Genève. Elle est assortie de la mise en place d'un réseau de voies de circulations autour de la place des Nations.

Sur la rive gauche, l'aménagement du quai des Eaux-Vives devant les parcs la Grange et des Eaux-Vives et la construction du port de la Nautique et des bains publics de Genève-Plage sont des réalisations réussies et dont il faut se féliciter.

La reconstruction du Crédit Suisse à Bel Air est attentivement suivie. Cet immeuble de grande qualité a été depuis lors défiguré par des garnitures dorées caractéristiques du manque de culture de ses renovateurs. L'édification dans le quartier des Tranchées de la tour de Rive suscite la polémique, mais notre société n'a pu empêcher sa réalisation tout en obtenant la suppression d'un étage. A cette époque, le quartier n'était pas englobé dans le périmètre de la zone protégée, ce qui aurait empêché cet édifice hors d'échelle. L'attention du comité pour ce qui se passe dans la vieille ville ne faiblit pas.

Heureusement, la phase des démolitions se calme et l'on commence à effectuer des restaurations plus mesurées.

1939-1945

Ces six années de la Seconde Guerre sont caractérisées par l'arrêt de la construction. Des crédits sont toutefois alloués par la Ville pour certaines restaurations et l'on procède dans la vieille ville à des rénovations, voire à des restitutions à l'ancienne ou encore à des pastiches. Certaines de ces restaurations sont d'ailleurs bienvenues, telle celle des Granges de l'hôpital en face du Palais de Justice. Le comité se préoccupe de façon suivie des atteintes que subit la campagne genevoise. La protection des bois, des allées d'arbres et des grands domaines du canton, dont «plusieurs maisons du XVIII^e siècle, mériteraient le classement».

La protection des rives de l'Allondon est entreprise et soutenue par la société. La suppression des haies et des boqueteaux provoquée par l'application du plan Wahlen pour l'approvisionnement du pays est déplorée par le comité.

L'après-guerre

Cette période d'après guerre voit le redémarrage de l'activité dans le bâtiment et préfigure les années qui vont voir se reconstruire une partie importante du tissu urbain en dehors de la vieille ville, heureusement sauvegardée grâce à sa mise en zone protégée.

Sur la rive droite du Rhône a lieu le remodelage du quartier de St-Gervais par l'édification de l'hôtel du Rhône, dont les façades arrière qui donnent sur le temple de St-Gervais offrent «un lamentable décor de fenêtres de cuisines et de communs». A ce jour, le décor n'a pas changé. La reconstruction des Terreaux du Temple par le même architecte que celui de l'hôtel du Rhône suscite également des craintes. On se trouvera en fin de compte avec un quartier où tout rappel du tissu historique aura entièrement disparu, à l'exception de deux immeubles reconstruits en pastiche à côté du temple de St-Gervais.

*

Ainsi, pendant cinquante ans, la Société d'art public a obtenu par ses interventions auprès des autorités des résultats significatifs en faveur de la sauvegarde de notre patrimoine architectural et du maintien de l'harmonie de notre environnement urbain et campagnard. Il faut se souvenir que contrairement à aujourd'hui, elle ne disposait pas de la qualité juridique pour pouvoir contester auprès des tribunaux les décisions de l'autorité ou des violations de la loi. Malgré ce handicap majeur et grâce à plusieurs personnalités de premier plan qui ont été à sa tête le succès a été au rendez-vous.

Denis Blondel

Le patrimoine a besoin de votre soutien !

J'adhère à Patrimoine suisse Genève

Nom	Prénom
Année de naissance	Profession
Adresse	
N° postal, lieu	
Date	Signature

- membre effectif, affilié à Patrimoine suisse et recevant le journal *Alerte* et la revue *Sauvegarde*: minimum Fr. 60.- / couple Fr. 70.- / collectif Fr. 95.-

- membre étudiant: minimum Fr. 40.-

Talon à retourner à Patrimoine suisse Genève, case postale 3660, 1211 Genève 3

alerte

Editeur Patrimoine suisse Genève, section genevoise de Patrimoine suisse

Président Marcellin Barthassat

Rédaction Fabienne Bouvier Vallotton, Claire Delaloye Morgado, Laurent de Wurstemberger, Jean-Pierre Lewerer, Pierre Lipschutz, Cecilia Maurice de Silva, Jacqueline Richez

Secrétariat Ruelle du Midi 10, case postale 3660, CH-1211 Genève 3

Tél. 022 786 70 50 (matin) sap.geneve@bluewin.ch

Graphisme Pierre Lipschutz **Impression** Médecine & Hygiène, Genève

© 2007, Patrimoine suisse Genève

www.patrimoinegeneve.ch

Au sommaire du prochain numéro (septembre 2007)

- Reportage et analyse des débats de l'agora du 100^e anniversaire
- Résultats et publication du concours photographique
- Analyse de l'accord sur la loi de surélévation
- Campagne nationale sur le patrimoine des années 50-60
- Carte blanche à...
- Programme des visites de l'automne 2007